



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Dépistage organisé des cancers : le CRCDC et l'ARS en mission sur le Maroni



Déjà faible en Guyane, la participation au dépistage organisé des cancers l'est encore plus dans les communes isolées. Du 15 au 18 août, une mission s'est rendue dans plusieurs CDPS du Maroni, pour discuter avec les professionnels des freins et des solutions envisageables.



En Guyane, on se dépiste moins contre les cancers qu'ailleurs en France. Et au sein de la Guyane, on se dépiste moins dans les territoires isolés que sur le littoral. Afin d'« analyser les difficultés quotidiennes et les solutions possibles », une mission a rendu visite aux professionnels de santé dans les CDPS du Maroni. Du 15 au 18 août, le Dr Michèle Sandra Monlouis-Deva, présidente du centre régional

de coordination des dépistages des cancers (CRCDC), le Dr Bertrand de Rochambeau, responsable du comité scientifique du CRCDC, le Dr Jane Poincenot, conseillère médicale à l'Agence régionale de santé (ARS), et le Dr Cyril Rousseau, chef de pôle des centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS), se sont rendus à Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula et Taluen. En rencontrant les acteurs de la santé « dans les exactes conditions de leur exercice », la mission souhaitait recueillir leur point de vue et « témoigner notre soutien dans leur mission de dépistage des cancer ». Faute de garantie au niveau des avions, la mission a parcouru le fleuve en pirogue.

Les trois dépistages organisés du cancer suivent des procédures différentes. Pour le cancer du sein, les habitantes du fleuve doivent se rendre sur le littoral, à Saint-Laurent du Maroni ou à Cayenne. Pour le cancer colorectal, les kits sont distribués sur place et le test est effectué à domicile. Se pose ensuite le problème du bon étiquetage des prélèvements et du délai d'analyse puisque les échantillons sont envoyés dans l'Hexagone. Ils doivent être analysés dans les six jours suivant le prélèvement. Les prélèvements pour le dépistage du cancer du col de l'utérus sont également réalisés sur place, mais cette fois-ci, le délai pour l'analyse est de douze jours.

« Le principal frein, c'est le transport »



Au cours de leur mission, les quatre médecins ont rencontré les généralistes et urgentistes présents dans les CDPS, qu'ils soient titulaires ou vacataires, les sages-femmes et les infirmiers, les responsables administratifs, les personnes relais et/ou médiateurs en santé et les personnes qui localement peuvent jouer un rôle dans la présentation du rôle des dépistages en cancérologie.

« Le principal frein soulevé par nos interlocuteurs, c'est le transport, relate le Dr Monlouis-Deva. Le manque d'avions fait qu'on ne peut pas faire venir toutes les patientes à Cayenne pour le dépistage du cancer du sein. Les habitantes d'Apatou et de Grand-Santi, qui se rendent davantage au Chog en pirogue, rencontrent moins de difficultés. » Le CRCDC prévoit de rencontrer la Collectivité territoriale (CTG) afin de discuter de la question du transport. Sa présidente espère également que le transport sanitaire sera rétabli pour permettre le transport des participantes.

Les invitations et les affiches bientôt traduites en langues locales

S'agissant du dépistage du cancer colorectal, le délai de six jours se révèle souvent impossible à tenir pour acheminer les prélèvements vers un laboratoire de l'Hexagone. La désignation d'un laboratoire de Guyane pour analyser les prélèvements de Guyane est la principale piste envisagée pour régler ce problème. En attendant, il est recommandé de s'assurer que l'acheminement de l'échantillon depuis les communes isolées puisse se faire le jour-même du prélèvement. Pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, la difficulté est moins prégnante, du fait du délai de douze jours.

« L'autre frein essentiel, c'est la langue. Nos invitations sont rédigées uniquement en français. La communication ne dépend pas de nous mais de l'Institut national du cancer (Inca). Nous avons demandé une dérogation, que nous avons obtenue, pour pouvoir traduire nos invitations et nos affiches dans les langues parlées en Guyane. Ce sera fait à partir du mois d'octobre, je pense. »

Cette visite fera l'objet d'un rapport qui sera présenté au prochain conseil d'administration du CRCDC et à ses financeurs (ARS, Sécurité sociale). « Au cours de nos échanges, les professionnels se sont montrés très motivés et contents de notre venue, relate le Dr Monlouis-Deva. Au niveau de la prévention, ils sont en demande et se montrent à l'écoute de la population. »



EN BREF

◆ Romain Brochard, nouveau directeur général adjoint de l'ARS



A partir de lundi, l'Agence Régionale de Santé sera dotée d'un nouveau directeur général adjoint. Il s'agit de Romain Brochard. Il succède à Alexandre de la Volpilière, nommé directeur général adjoint en charge des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM).

Romain Brochard a notamment été conseiller spécial de Brigitte Bourguignon, au ministère de la Santé et de la Solidarité, entre juillet 2020 et mai 2021. Au cours des trois années précédentes, il était son conseiller politique lorsqu'elle présidait la commission des affaires sociales. Professeur agrégé, il était directeur associé chez Havas depuis janvier.

◆ Travail de nuit, dimanche et jours fériés : 1,1 milliard d'euros de revalorisation salariale



Lors d'un déplacement hier soir à Rouen, Elisabeth Borne a annoncé une revalorisation du travail de nuit, des dimanches et des jours fériés. Le travail de nuit des personnels non médicaux est revalorisé de 25 % par rapport au tarif de jour. Le forfait pour le dimanche et les jours fériés est augmenté de 20 %. La garde de nuit des médecins est augmentée de 50 % dans le public comme dans le privé. Dans le public, leurs astreintes seront revalorisées au niveau de celles du secteur privé. L'ensemble

de ces mesures, qui seront inscrites au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2024, représentent une enveloppe supplémentaire de 1,1 milliard d'euros. Certaines

étaient en vigueur depuis les grandes vacances 2022 et sont donc prolongées jusqu'à la fin de l'année et pérennisées à partir du 1er janvier 2024.

La Première ministre avait choisi de consacrer son premier déplacement de rentrée au secteur de la santé. Elle s'est rendue à Rouen avec le ministre de la Santé et de la Prévention Aurélien Rousseau, ainsi qu'Agnès Firmin le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé. Pour le personnel non médical, ces majorations représentaient précédemment 1 euro de l'heure, puis 2 euros. « Cela n'épuise pas les sujets sur l'attractivité de l'hôpital. On aura l'occasion, avec les ministres, d'échanger tout à l'heure avec des soignants. Il y a évidemment des enjeux d'organisation du travail, de qualité de vie au travail et de conciliation avec les contraintes de la vie personnelle, et les ministres le savent. C'est vraiment un enjeu prioritaire sur lequel on doit aussi accélérer. »

◆ Régulation des urgences : le Chog prolonge son dispositif



Le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais annonce le maintien des urgences réservées jusqu'au 18 septembre, en vigueur depuis début août. La mesure est donc prolongée de deux semaines « en raison d'une pénurie persistante de personnel infirmier, à laquelle se rajoute un sous-effectif de sages-femmes et qui ne seront pas résolus rapidement », explique

l'établissement.

La régulation de l'accès aux urgences signifie qu'à compter de 18h50 et jusqu'à 7 heures le lendemain, les urgences ne sont accessibles qu'aux sapeurs-pompiers, aux gendarmes et au Smur, ainsi qu'aux patients qui auront contacté le Samu centre 15 au préalable. Les femmes enceintes et les enfants peuvent accéder aux urgences sans conditions.

« Nous savons pouvoir compter, durant cette période critique, sur la solidarité et l'entraide de la médecine libérale, poursuit le Chog. Dès la résorption de la pénurie, les urgences retrouveront un fonctionnement nominal 24/24. »

◆ Réforme des autorisations : les promoteurs doivent s'inscrire avant le 15 septembre



Dans le cadre de la réforme des autorisations sanitaires et de la simplification des démarches, la DGOS a mis en place la plateforme SI-autorisations qui sera le seul outil de transmission des dossiers de demande d'autorisations à partir de l'année prochaine. Tous les promoteurs doivent s'inscrire sur la plateforme avant 15 septembre.

Les acteurs guyanais ayant déjà un numéro de Finess local et souhaitant poursuivre ou développer leur activité après la mise en œuvre de la réforme d'autorisations, doivent s'inscrire sur la plateforme SI-autorisations. Pour ce faire, l'ARS vous propose de lui indiquer vos futurs utilisateurs via les formulaires suivants :

- Pour renseigner des futurs utilisateurs au sein de votre entité juridique : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/si-aut-recensement-promoteur-ej>
- Pour renseigner des futurs utilisateurs au sein d'une de vos entités géographiques : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/si-aut-recensement-promoteur-et>

Si vous souhaitez venir créer un établissement sanitaire en Guyane, vous devez déposer, l'année prochaine, une demande d'autorisation dans le cadre de la réforme d'autorisations, l'accès à la plateforme SI-autorisations (et en conséquence aux fenêtres de dépôt ouvertes par l'ARS Guyane) vous sera indispensable.

Dans le cas où votre entité juridique n'a pas encore de numéro Finess EJ et que vous souhaitez créer un compte SI-Autorisations afin de déposer vos demandes, vous devez renseigner le formulaire suivant : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/si-aut-recensement-promoteur-sans-finess-ej>

Dans le cas où votre entité géographique n'a pas encore de numéro FINESS ET (mais est rattachée à une entité juridique avec un numéro FINESS EJ existant) et que vous souhaitez créer un compte SI-Autorisations afin de déposer vos demandes, merci de vous rapprocher de votre entité juridique si cette dernière possède un compte ou le cas échéant de renseigner le formulaire suivant : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/si-aut-recensement-promoteur-sans-finess-et>

◆ L'heure de la rentrée pour les élèves des formations sanitaires

Aujourd'hui, les futurs aides-soignants et auxiliaires de puériculture seront les premiers à effectuer leur rentrée, à l'Institut de formation en santé de Cayenne, sur le campus universitaire de Troubiran. Une vingtaine d'élèves intègrent chaque promotion. Lundi, ce sera au tour des treize élèves préparateurs en pharmacie hospitalière. Et le lendemain, la centaine d'élèves infirmiers de première année. Au centre de formation PP+, toujours à Cayenne, les futurs cadres de santé et psychomotriciens (3e année) reprendront les cours lundi. A Saint-Laurent du Maroni, les rentrées scolaires pour les futurs aides-soignants et auxiliaires de puériculture sont prévues en janvier.

◆ Ouverture de la campagne d'aides aux étudiants en formations sanitaires, sociales et médicales



Les étudiants des formations sanitaires, sociales et médicales peuvent prétendre à une aide de la Collectivité territoriale (CTG). La campagne 2023-2024 ouvre lundi et sera close le 31 décembre. Les demandes devront être déposées sur le [portail de demandes de subvention et d'aide de la CTG](#).

◆ Dengue : l'épidémie se poursuit à Kourou ; de nouveaux foyers à Rémire-Montjoly et Saint-Laurent



« Entre les 14 et 27 août, 144 cas confirmés de dengue ont été identifiés en Guyane, contre 169 au cours des deux semaines précédentes, annonce Santé publique France, dans un point épidémiologique à paraître aujourd'hui. Plus de 65 % des cas résidaient dans le secteur des Savanes, principalement à Kourou, où la circulation du virus demeure intense. L'épidémie

se poursuit dans le secteur des Savanes. » Une légère baisse a toutefois été constatée, à Kourou. Cette tendance récente à la baisse reste à confirmer dans les prochaines semaines. Ailleurs en Guyane, la situation reste stable. Deux nouveaux foyers épidémiques ont été repérés à Saint-Laurent du Maroni, qui en compte désormais trois, et Rémire-Montjoly (2 foyers). D'autres foyers sont actifs à Cayenne (2), Matoury (1) et Grand-Santi (1).

Tout cas cliniquement évocateur de dengue doit faire l'objet d'une recherche biologique :

- Par RT-PCR : de J1 à J7 suivant la date de début des symptômes
- Par sérologie : à partir de J5
- Indiquer la date de début des symptômes sur l'ordonnance

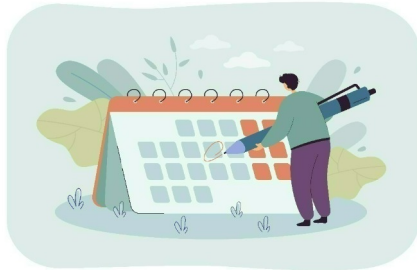
Offres d'emploi

■ L'Association guyanaise de réduction des risques (Agrrr) recrute un **chargé de projet GUR** (guichet unique de la rue). Le poste (CDD un an, 25 heures par semaine, basé à Cayenne) est à



pourvoir dès que possible. Candidature (CV et lettre de motivation) avant le 20 septembre à coordination.agrrr@gmail.com. Consulter l'offre. <https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche/detail/160SVRC>

Agenda



Jeudi 7 septembre

► **Rencontre autour du métier d'assistant médical**, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Inscription gratuite et obligatoire avant le 31 août à contact@cpts-centre-littoral.fr ou au 0694 29 02 50.

Vendredi 15 septembre

► **Soirée des soignants**, organisée par la CPTS Centre littoral, à 18h30, à Cayenne. Inscription obligatoire avant le

4 septembre à <https://bit.ly/3OoKCvu>.

Jeudi 21 septembre

► **Webinaire** de présentation de la télé-expertise en dermatologie. Détails à venir.

Mardi 26 septembre

► **Soirée d'information** sur les cancers pédiatriques, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Présentations des Dr Auguste et Dr Faivre. Inscriptions : contact@cpts-centre-littoral.fr, 0694 29 02 50, onco973@orange.fr ou 0594 27 16 04.

Jeudi 5 octobre

► **Apéritif de rentrée** des réseaux Périnat Ouest et Kikiwi Ouest, à 17 heures, 21, avenue de la Marne à Saint-Laurent du Maroni, à l'attention des professionnels du secteur médico-social. Renseignements : 0694 91 82 72 ou 0694 29 17 71.

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner :

pots de fleurs, petits débris, encombrants, déchets verts, gouttières ..



Se protéger individuellement contre les piqûres de moustiques pour éviter la transmission du virus :

répulsif, vêtements longs, moustiquaires

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Alexandre de la Volpilière

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)